

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mai 2013 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le 06 juin deux mille treize à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : GUESNIER – MARQUETTE – FONTAINE – LAMORT – LAMARCHE – BATAILLE – BOILET – GAMBIER – CHEMELLO – LUU VAN DONG – PILLOT – MAUREY – MALEK – BARON – MINIGGIO – DESMOULIN – DEMEILLIEZ – BROZYNA – BRIOT – BAILLON – REBOTIER – THOREL - BERGONT

Etaient absents représentés : HARNY (pouvoir à M. LAMORT) – DHOURY (pouvoir à Mme BATAILLE) - MIGNARD (pouvoir à Mme MAUREY)

Etaient absents excusés : Mme HUTIN

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 23
Conseillers sont représentés, 3
Absents, 1

Approbation du compte rendu du 08 avril 2013 à l'unanimité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élu secrétaire de séance Mme MALEK

Monsieur le Maire souhaite un bon retour à M. THOREL, suite à ses problèmes de santé du début d'année.

Monsieur THOREL remercie monsieur le Maire.

Monsieur le Maire adresse les félicitations du Conseil Municipal à Mme CHEMELLO qui vient de se marier et devient Mme ANCEL-CHEMELLO.

Félicitations également à M. HARNY pour le mariage de son fils le 1^{er} juin 2013.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme CHEREAU pour son premier Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

1. Créations et suppression de poste personnel communal
2. Délibération de l'indemnité représentative de logement instituteur
3. Absentéisme au CLSH
4. Finances publiques : Décisions Modificatives
5. Avis du Conseil Municipal sur l'enregistrement d'installations classées entrepôt Transports Plessier
6. Main courante terrain d'honneur stade
7. Dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les jeunes agriculteurs
8. Demande de subvention vidéo protection
9. Composition de la Commission d'Appel d'Offres
10. Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
11. Recueil des actes administratifs de l'ARC

1^{er} Point : Personnel communal

Présenté par Mme LAMARCHE

Création de 3 postes de CAE (Contrat d'accompagnement à l'Emploi) et d'un poste en contrat avenir aux services techniques.

Suite à l'avancement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de supprimer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe et de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer et supprimer les postes proposés.

Monsieur GUESNIER précise que pour les 3 CAE, nous sommes en recherche de candidats, rien n'est validé pour le moment.

2^{ème} point : Indemnité représentative de logement instituteur 2013

Présenté par M. BOILET

Monsieur le Préfet de l'Oise a transmis un courrier en date du 05 avril 2013 concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour cette année.

Pour l'année 2013, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix est estimé à 1.80%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur Guesnier précise que nous n'avons pas d'instituteur concerné sur la commune, mais le fait de délibérer est obligatoire.

3^{ème} point : Absentéisme au CLSH

Présenté par Mme LAMARCHE

Depuis le mois d'août 2012, les absences non prévues sont en forte augmentation. Afin de pallier aux désagréments liés à ce phénomène, il est envisagé de mettre en place des pénalités pour les familles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention, décide :

Toute absence non excusée par écrit deux jours ouvrés à l'avance ou non justifiée par un certificat médical fera l'objet de la facturation de la totalité de la période réservée, soit en supplément de facturation sur le mois suivant, soit par un titre de recette auprès de la trésorerie.

Monsieur GUESNIER indique que cela fait quelques années qu'au centre aéré d'été, des parents réservent mais les enfants sont absents, cela coûte très cher, il faut une rigueur au niveau des familles.

4^{ème} point : Décision modificative

Présenté par M. MARQUETTE

Remplacement de deux matériels défectueux, la pompe au stade et l'auto-laveuse, ensuite des panneaux rigides au stade, enfin des travaux dans la cuisine de la mairie. La 1^{ère} tranche d'éclairage public, initialement prévue en fonctionnement, bascule en investissement du fait du financement en partie par la réserve parlementaire de M. CARVALHO.

Diminution des dépenses imprévues de fonctionnement,

Monsieur GUESNIER indique que la pompe du stade est tombée en panne et il faut la remplacer au plus vite car le puits au stade sert également à remplir la cuve pour l'arrosage des fleurs. De plus, le matériau choisi pour les tuyaux, même s'il est plus onéreux, permettra de déplacer la pompe au moment des travaux de la ZAC du Maubon.

Monsieur le Maire adresse des remerciements à M. DESMOULIN pour son investissement dans le dossier de réserve parlementaire.

Monsieur DESMOULIN stipule que comme il l'avait indiqué lors du dernier Conseil Municipal, Choisy-au-Bac profite du manque de financements d'autres communes, qui n'ont pas obtenues les subventions demandées au Conseil Général ou au Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
	BP	DM	TOTAL		BP	DM	TOTAL
Dépenses imprévues	82 521.71	-5 777.50	76 744.21	Virement en invest.	246 667.00	30 777.50	277 444.50
Eclairage public	25 000.00	-25 000.00	0				
Total		-30 777.50		Total		30 777.50	
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
	BP	DM	TOTAL		BP	DM	TOTAL
Pompe Stade	0	8 714.06		Virement du fonct.	246 667.00	30 777.50	277 444.50
Auto laveuse	0	6 932.49		Réserve parlementaire E P		16 722.50	
Panneaux rigides stade	0	3 853.45					
Cuisine mairie	0	3 000.00					
Eclairage public	0	25 000.00					
Total	0.00	47 500.00		Total		47 500.00	

5^{ème} Point : Avis du conseil Municipal sur l'enregistrement d'installations classées entrepôt Transports Plessier

Présenté par M. BOILET

Régularisation de la situation administrative de l'entrepôt des Transports PLESSIER situé à COMPIEGNE, mais les communes voisines doivent être consultées dans un rayon de 1 km. Le matériel concerné est composé de matières inflammables.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de contradiction dans le dossier, il est donc logique de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

6^{ème} Point : Main courante terrain d'honneur du stade

Présenté par M. BOILET

Suite à la montée en division d'honneur de l'équipe première de l'USCB pour la saison 2013-2014, la réglementation en vigueur impose que la main courante du terrain d'honneur soit doublée par des panneaux rigides, ces travaux étant estimés à 3 836.77 € pour la fourniture, la pose sera effectuée par nos services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ces travaux.

Intervention de Monsieur le Maire : Une bonne nouvelle en cache une autre, il faut que le terrain soit homologué par la région, ces travaux doivent être faits au plus vite car une commission passe dès le 11/06/2013.

M. DESMOULIN : Tout le monde doit se féliciter de cette montée, mais quand les donneurs d'ordre ne sont pas ceux qui payent, il est facile d'être exigeant, d'autant que le stade est appelé à être déplacé. On ne va pas en faire une affaire d'état mais c'est encore une dépense supplémentaire.

M. GUESNIER : Ces panneaux rigides seront conservés lors des travaux de déplacement du stade.

7^{ème} Point : Dégrèvement jeunes agriculteurs

M. le Maire, compte-tenu du fait qu'il n'y ait pas de jeune agriculteur sur Choisy-au-Bac, il est donc préférable de renvoyer ce dossier devant la commission finances et plus particulièrement de reporter ce point en 2014, après les élections municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renvoyer ce point en 2014.

8^{ème} Point : Demande de subvention vidéo protection

Présenté par M. PILLOT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant le projet de mise en place de la vidéo protection sur la commune après les études effectuées par le COG de Beauvais, sollicite une subvention auprès de l'Etat par l'intermédiaire du FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance)

JNG : Les travaux devraient être faits assez rapidement, l'opération voisins vigilants va démarrer cette année. Un centre sera opérationnel sur les hauts de Margny, ce qui permettra de récupérer les images très vite pour les grands méfaits. Si les malfaiteurs sont cagoulés sur une commune, on peut les retrouver non cagoulés ailleurs dans l'agglomération compiégnoise.

Les images seront gardées 3 semaines et ne seront consultées que par la police nationale de M. GUESNIER, officier de police judiciaire.

9^{ème} Point : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Présenté par Mme LAMARCHE

Suite à la démission de M.POILANE, le Conseil Municipal avait délibéré en nommant Daniel BOILET membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et Jean-Luc MIGNARD suppléant. Or, en application de l'article 22-III du Code des Marchés Publics,

cette nomination n'a pas de valeur juridique et n'aurait pas dû être entérinée par le Conseil Municipal.

La composition de la CAO est donc la suivante :

Délégués titulaires :

Michel LAMORT
Bernard MARQUETTE
Marie-Claire BERGONT
Jacques DESMOULIN
Daniel BOILET

Délégués suppléants :

Michel FONTAINE
Olivier DHOURY
Thérèse REBOTIER
Corinne MINIGGIO

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

10^{ème} Point : Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Présenté par M. GUESNIER

Lors de la célébration de la Sainte Barbe fin 2012, j'ai eu la désagréable surprise d'apprendre que Choisy allait être rattaché à THOUROTTE. Le commandant du centre de secours de Compiègne a confirmé cette rumeur.

Lecture de la lettre faite le 03/12/2012.

J'ai eu pour retour la visite du lieutenant colonel BLAMPIN,

Lecture de la lettre faite suite à cette visite.

Visite au sous-préfet, puis article dans le journal, donc écrit au sous-préfet par mail le 24/01/2013

Lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise nous informant par un courrier reçu le 29 mai, qu'il est envisagé de modifier le rattachement de notre commune, qui à ce jour dépend du centre de secours de COMPIEGNE, en la faisant couvrir par celui de THOUROTTE, pour des raisons d'efficacité opérationnelle au travers de la réduction des délais d'intervention.

Monsieur GUESNIER demande au Conseil Municipal de l'appuyer dans ses démarches et de donner un avis défavorable.

Monsieur DESMOULIN : Ce genre de décision sans être consulté est insupportable, il en va de la sécurité civile, le mot concertation est à la mode, et c'est tout le contraire qui est fait. Rien que sur le principe, ce n'est pas acceptable. C'est le préfet qui décide, mais il serait bon que l'on soit consulté. Néanmoins, il faut raison garder. Le centre de secours de THOUROTTE est aussi efficace que celui de COMPIEGNE. Mettons un peu de raison dans nos propos, Monsieur GUESNIER a été un peu excessif, mais il est nécessaire que les responsables viennent s'expliquer, quels qu'ils soient. Le SDCA n'a rien à voir avec l'intercommunalité, il faut savoir être plus intelligents que ces personnes afin d'être efficace.

Monsieur GUESNIER répond que la salle du Conseil Municipal est centre opérationnel dans le cadre du plan SEVESO pour COMPIEGNE. On rencontre les sapeurs-pompiers de THOUROTTE au quotidien et tout se passe bien, mais on nous met devant le fait accompli sans aucune explication.

Monsieur DESMOULIN : Il est vrai qu'on ne sait pas pourquoi on change, il n'y a pas de grosses différences entre les centres opérationnels. En cas de pépin en première ligne il y a aussi les élus, cela n'est pas pris en considération dans ce genre de décision.

Intervention de Monsieur THOREL, qui est tout à fait d'accord avec M. DESMOULIN. Il est important que le centre de secours soit le plus près possible.

Monsieur GUESNIER répond qu'en ce qui concerne la distance, tout dépend où l'on se trouve dans Choisy.

Un courrier avec plus de retenu sera fait au préfet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appuyer Monsieur le Maire dans ses démarches et donne un avis défavorable à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

11^{ème} Point : Recueil des actes administratifs de l'ARC

Présenté par M. LAMORT

Conseil d'agglomération du 04/04/2013 :

- Le lotissement des marronniers, acquisition de deux parcelles appartenant aux consorts BEJOT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

JNG : Toutes les acquisitions foncières sont faites et l'étude VRD est lancée. Nous devons réaliser un diagnostic archéologique et l'aval de l'ABF. Le projet est lancé, commercialisation fin 2013, mise en service en 2014. Nous attendons depuis 2001 pour ces 30 logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.